

25^e anniversaire
EXPO-CHAMPS

**LE PLUS GRAND ÉVÉNEMENT
AGRICOLE À CIEL OUVERT AU QUÉBEC**

Présenté par
Financement agricole
Canada



PLAN DE MESURES D'URGENCE ABRÉGÉ

27 AU 29 AOÛT 2024

PMU ET SERVICES DISPONIBLES

QU'EST-CE QU'UN PLAN DE MESURES D'URGENCE?

Un plan des mesures d'urgence (PMU) est l'ensemble des actions à prendre en cas de situations d'urgence telles que la gestion d'un blessé, d'enfants perdus, d'incendies, d'appels à la bombe ou de tout autre incident.

L'accent est mis sur la prévention et la planification afin d'assurer la sécurité de nos visiteurs, de nos exposants et de nos employés pour diminuer au maximum les risques identifiés par notre organisation. Le présent document vise à fournir la marche à suivre pour gérer les situations imprévues et soudaines sur le site.

Vous trouverez ici une synthèse des actions que nous vous invitons à poser à titre d'exposants. Plusieurs autres situations sont mentionnées dans nos dossiers, mais ne nécessitent pas votre intervention.

MODE DE COMMUNICATION AVEC LES EXPOSANTS

Trois modes de communications seront priorités dans un contexte de mise en place d'un protocole :

- utilisation du système d'appel par haut-parleur sur le site
- envoi d'un courriel au contact signataire/contact de l'événement de votre entreprise
- Message communiqué en personne par nos employés sur l'ensemble du site

SÉCURITÉ SUR LE SITE

L'agence responsable de la sécurité du site est **Spartan Sécurité**. Des agents sont présents sur le terrain entre le mardi 20 août et le vendredi 30 août.

PREMIERS SOINS SUR LE SITE

La compagnie qui est responsable des premiers soins à Expo-Champs est **Ambulance St-Jean**. Ils ont une équipe d'intervenants sur le site du lundi 26 août au jeudi 29 août ainsi que le vendredi 30 août en avant-midi.

L'équipe est mobile sur le site grâce à une voiturette de golf avec civière. Ils ont un centre médical de soins sous le chapiteau du bureau du promoteur.

Sur place, l'équipe aura en sa possession matériel de soins de base, de l'oxygène et un défibrillateur cardiaque (DEA). Pour toute demande concernant une Epipen, l'utilisation de celle du client doit être priorisée sinon, une ambulance devra être mobilisée pour un transport.

EXTINCTEURS SUR LE SITE

Différents extincteurs sont accessibles sur le site, notamment aux emplacements suivants :

SECTEUR EST

Grand chapiteau RBC Banque royale – Entrée et sortie

A-80 Place Bayer – Cuisine sous le chapiteau

F-42 - Restaurant La Poutinière

SECTEUR OUEST

Rest-o-rang du P-13 - Cuisine

IMPORTANT : POUR TOUTE SITUATION D'URGENCE, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE 911, PUIS AVISER UN MEMBRE DE NOTRE ORGANISATION OU UN AGENT DE SÉCURITÉ DIRECTEMENT APRÈS.

PROTOCOLE POUR INCIDENT LIÉS À LA MÉTÉO

VENTS EXTRÊMES

Une série d'actions est mis en place lorsque des vents de 35 km/h et plus sont annoncés.

Voici les actions que vous devrez faire comme exposant pour vous assurer que les lieux sont sécurisés :

- Sécuriser les objets susceptibles de s'envoler sur votre terrain (*beach flag*, tentes temporaires (style easy-up) parasols, poubelles, dépliant, affichage, structure, ect);
- Sécuriser/cesser les travaux en hauteur;
- Fermer les murs de chapiteaux en laissant les issues de secours dégagées.

CHALEUR EXTRÊME

Un protocole d'actions est mis en place lorsque les prévisions météorologiques dépassent 30 degrés celsius ressentis.

Voici les actions que vous devrez mettre en place comme exposant pour assurer votre sécurité :

- prendre des pauses sous les chapiteaux accessibles sur le site (recherche d'ombre);
- se mettre de la crème solaire et porter une casquette;
- s'hydrater fréquemment pour éviter un coup de chaleur, insolation ou déshydratation. Visiter l'aire de restauration du F-42 pour remplir une gourde d'eau;
- utiliser les navettes sur le site afin de mieux gérer vos énergies;
- rester à l'affût de signes avant-coureurs de coup de chaleur (étourdissements, maux de tête, crampes, enflure, fatigue inhabituelle, nausées ou forte soif). En cas de difficulté à respirer, de convulsions, de dégradation d'état de conscience ou malaise généralisé, visitez le centre médical au F-15.

MAUVAISE QUALITÉ DE L'AIR

Une série d'actions est mis en place lorsque Environnement Canada émet une veille d'alerte en terme de qualité de l'air.

Voici les actions que vous devrez mettre en place comme exposant pour assurer votre sécurité :

- si vous avez des problèmes respiratoires, apporter les médicaments prescrits pour votre bien-être pour vous faire remplacer à votre kiosque;
- utiliser les navettes sur le site afin de mieux gérer vos énergies;
- rester à l'affût de signes avant-coureurs de crises respiratoires et en cas de besoin, visitez le centre médical au F-15.

PLUIES EXTRÊMES

Un protocole d'actions est mis en place lorsque des précipitations de 20 mm et plus sont annoncés.

Voici les actions que vous devrez faire comme exposant pour minimiser les impacts sur votre expérience :

- vous mettre à l'abri;
- avoir des vêtements et des chaussures qui conviennent à la météo;
- favoriser l'utilisation des stationnements alternatifs avec le système de navettes disponibles;
- planifier un chapiteau et un plancher en amont pour avoir un lieu sec en tout temps;
- prévoir des bâches/tout élément nécessaire pour assécher vos équipements;
- utilisation de ripe disponible à l'accueil des exposants située à l'entrée du site
- cesser l'utilisation de voiturette de golf/minimiser tout déplacement motorisé sur le site avant, pendant et après les heures d'ouverture;
- arriver tôt avant l'ouverture du site (à partir de 7 h) pour bien préparer votre kiosque et favoriser les accès à vos installations.

PROTOCOLE POUR UN ENJEU HUMAIN

BLESSURE/MALAISE D'UN VISITEUR OU EXPOSANT

Une série d'actions est mis en place dès qu'une information est communiquée sur la blessure, le malaise ou même la mort d'un individu sur le site.

1. Si l'état de la personne est critique, **téléphonez directement au 911** ;
2. Aviser un membre de l'organisation ou un agent de sécurité qu'un visiteur ou exposant est blessé OU se rendre directement au bureau du promoteur (si possible) ;
3. Si l'individu ne peut pas se déplacer, une équipe de premiers soins sera mobilisée sur les lieux ;
4. Demander un périmètre de sécurité autour de la victime, si nécessaire.

EN CAS D'ÉLECTROCUTION : NE TOUCHEZ PAS À LA VICTIME.

SIGNALEMENT D'UNE PERSONNE PORTÉE DISPARUE

Un protocole est déterminé pour intervenir rapidement en cas de personne manquant à l'appel. Chaque minute compte et le calme est de mise.

Voici les actions à porter si une situation comme celle-ci se produit :

1. Communiquer avec un membre de l'organisation ou un agent de sécurité sans tarder (surtout pour un enfant ou une personne vulnérable) ;
2. Fournir une description la plus complète possible de la personne portée disparue :
 - Nom;
 - Sexe ;
 - Âge;
 - Vêtements;
 - Physique, traits distinctifs;
 - Etc.
3. Se déplacer au bureau du promoteur.

AIDE À LA LOCALISATION D'UNE PERSONNE PORTÉE DISPARUE

Un protocole strict est déterminé pour toute personne disparue. Chaque minute compte et la collaboration des exposants est primordiale pour retrouver l'individu manquant à l'appel.

Voici les actions à porter si une situation comme celle-ci se passe :

1. Porter attention à la description communiquée par le système d'appel sur le site;
2. Vérifier son site et ses installations pour repérer l'individu manquant à l'appel;
3. Communiquer avec une personne de l'organisation ou agent de sécurité pour tout indice disponible.

PERSONNE MANQUANT À L'APPEL LOCALISÉE PAR UN EXPOSANT

L'exposant doit communiquer rapidement avec un membre de l'organisation ou un agent de sécurité sur place :

1. L'exposant interpelle calmement l'individu manquant à l'appel;
2. L'exposant confirme son identité en lui demandant :
 - Nom;
 - Âge;
3. L'exposant interpelle un agent de sécurité ou un membre de l'organisation;
4. On conduit l'individu manquant à l'appel au bureau du promoteur.

PROTOCOLE POUR MESURES PHYSIQUES

INCENDIE

Voici les actions que vous devrez mettre en place si vous constatez un incendie :

1. Rester calme;
2. Aviser un membre de l'organisation ou un agent de sécurité (selon l'ampleur de l'incendie, aviser le 911 en premier);
3. Se mettre à l'abri de tout danger et inciter les gens de votre entourage à faire de même;
4. Quitter les lieux lorsque nécessaire;
5. Une fois l'incendie maîtrisé, seuls les services d'urgence peuvent décider si les personnes peuvent réintégrer le site s'il y a eu évacuation.

EFFONDREMENT DE STRUCTURE

Voici les actions que vous devrez mettre en place si vous constatez l'effondrement d'une structure :

1. Rester calme;
2. Aviser un membre de l'organisation ou un agent de sécurité (selon les circonstances (blessés, impacts), aviser le 911 en premier);
3. Se mettre à l'abri de tout danger et inciter les gens de votre entourage à faire de même ;
4. Quitter les lieux lorsque nécessaire;
5. Personne ne peut s'approcher de la structure tant que les services d'urgence n'ont pas donné leur accord.

NOTE : Si des personnes sont coincées sous une structure, ne pas tenter de les dégager et attendre les services d'urgence.

PANNE ÉLECTRIQUE

En cas de panne électrique, notre équipe a plusieurs alternatives pour rétablir le courant avec son fournisseur électrique ELECTROPERFORMANCE. Notre équipe déterminera d'abord s'il s'agit d'une panne sur le réseau électrique ou d'une panne de courant localisé.

Voici les actions que vous devrez mettre en place comme exposant :

1. Rester calme;
2. Aviser un membre de l'organisation ou un agent de sécurité;
3. Trouver des alternatives à vos opérations dans votre kiosque dans l'attente que le système soit remis en fonction.

PROTOCOLE POUR MESURES DE DANGER HUMAIN

ALTERCATION PHYSIQUE OU VERBALE

Voici les actions que vous devrez faire comme exposant pour assurer votre sécurité :

1. Rester calme;
2. Aviser un membre de l'organisation ou un agent de sécurité (dans un cas extrême, téléphonez directement au 911);
3. Se mettre à l'abri de tout danger et inciter les gens de votre entourage à faire de même.

Notre équipe de sécurité est formée pour intervenir dans un cas similaire.

HARCÈLEMENT PHYSIQUE OU VERBAL

Voici les actions que vous devrez faire comme exposant pour intervenir de manière adéquate:

1. Rester calme;
2. Aviser immédiatement un membre de l'organisation ou un agent de sécurité de la situation dont vous avez été victime ou témoin ;
3. Émettre un descriptif de l'individu ayant eu des propos ou des actions inadéquats.

Notre équipe de sécurité est formée pour intervenir dans un cas similaire.

ACTE TERRORISTE OU CRIMINEL

Un protocole d'actions est mis en place pour différentes situations (alerte à la bombe, colis suspect, véhicule bélier, personne armée ou tireur actif).

Voici les actions que vous devrez faire comme exposant pour assurer votre sécurité :

1. Rester calme et cesser toute activité de manière sécuritaire;
2. Contacter le 911 (si cette action n'est pas risquée pour votre sécurité);
3. Se sécuriser soi-même. S'il est possible de fuir sans risque, quitter immédiatement les lieux;
4. Se rapporter à son équipe pour un décompte.

NOTE COLIS SUSPECT :

- La personne qui trouve un colis suspect doit :
 - NE PAS TOUCHER au colis et s'éloigner d'un minimum de 10 m;
 - Aviser un membre de l'organisation ou un agent de sécurité ;
 - NE PAS UTILISER de téléphone cellulaire ou de radio à l'intérieur du périmètre (aucune émission d'ondes);

FUITE DE GAZ

Voici les actions que vous devrez faire comme exposant pour assurer votre sécurité :

1. Rester calme et cesser toute activité de manière sécuritaire;
2. Aviser un membre de l'organisation ou un agent de sécurité;
3. S'assurer de ne déclencher aucune étincelle;
4. Ne pas toucher aux interrupteurs de lumière s'il y en a;
5. Ne pas toucher aucun téléphone ou appareil cellulaires;
6. Aviser toute autre personne se trouvant sur les lieux de quitter;
7. Quitter les lieux.